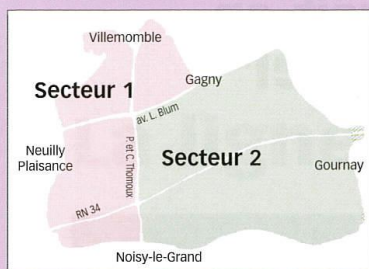


Annexe B/ Avis Neuilly Notre Ville.

Collectes

Les objets encombrants



SECTEUR 1 (pink)
Nord et ouest de la commune
jeudis 7 mars et 4 avril

SECTEUR 2 (green)
Sud et est de la commune
mercredis 6 mars et 3 avril
Penser à sortir les encombrants,
la veille du jour de ramassage, après 19h.

Attention

Certains déchets sont exclus de la collecte des objets encombrants : les produits dangereux ou corrosifs (bouteilles de gaz, batteries, pots de peinture, huiles usagées...), les objets trop lourds, les objets de plus de 2m x 2m, les verres (fenêtres, miroirs...), les déchets verts, les troncs d'arbres, les gravats, les éléments de carrosserie et de mécanique automobile, les pneus, les ordures ménagères, les cartons avec garnitures diverses (polystyrène, paille...), les DEEE (appareils avec une prise, batteries ou piles), les distributeurs ayant l'obligation de les reprendre au moment de l'achat d'un nouvel appareil.
Les piles sont à apporter en mairie.
Quelle que soit la collecte, les poubelles (jaunes ou marron) ne sont autorisées sur la voie publique que les veilles des jours de collecte à partir de 19h jusqu'au lendemain 14h maximum.
Pour tous rens. appeler le 01 49 44 63 43.

Les déchets toxiques

Ils sont à apporter à l'Ecobus :
samedi 16 mars
de 9h à 12h, sur le parking de l'Hôtel de Ville (accès boulevard Carnot)

Les déchets verts

Ils sont à apporter à la SEPUR (69, rue des Frères Lumière), le mercredi et le samedi de 8h à 12h. Se munir d'un justificatif de domicile.
En dehors des collectes, vous pouvez déposer gravats et déchets verts à la déchetterie intercommunale, 62, rue Anatole France à Romainville. Tél. 01 41 83 77 20
Fermeture le 1^{er} mai uniquement.

Les arbustes de nos massifs Le saule crevette



Cet arbuste qui nous vient du Japon est cultivé pour ses qualités ornementales. Il tient son appellation de saule crevette de la couleur de ses feuilles. Blanches au tout début, elles prennent au bout de quelques jours une teinte rosée avant d'obtenir leur couleur définitive, vert panaché.

Le saule crevette a une croissance rapide et un port en forme de boule. Il dépasse rarement un mètre cinquante de hauteur et comme tous les saules, il aime les sols humides, même en été, ainsi que les endroits frais et semi-ombragés. En hiver, il supporte très bien le gel.

Lorsqu'il est mis en pot, la terre doit être légère et bien tenir l'humidité. Ne supportant pas le manque d'eau, il demandera une fumure régulière.

Pour obtenir un beau feuillage il est indispensable de tailler l'arbuste au moins deux fois par an, au printemps avant la pousse des feuilles et en fin d'été. Cette taille permettra de densifier les pousses et donc les jeunes feuilles colorées. Le pinçage des rameaux à la fin du printemps donnera également une nouvelle pousse de feuilles.

Cet arbuste se multiplie par greffe sur une tige de saule marsault. Ce procédé permet d'obtenir une forme d'arbuste nain ou d'arbuste sur tige, greffé à une hauteur d'un mètre.

A Neuilly-sur-Marne, le saule crevette est présent dans les massifs pour apporter du volume parmi les fleurs annuelles et vivaces.

Source : service Environnement

Urbanisme

Venez donner votre avis...

Et vous informer en participant aux deux réunions publiques qui se tiendront prochainement à l'hôtel de ville. **Le 29 mars à 20h**, il sera question de la **ZAC du centre-ville et du projet d'extension de son périmètre que vous pourrez découvrir au préalable à l'occasion d'une exposition présentée en mairie du 18 au 29 mars.**

Puis **le 9 avril**, vous serez invités à débattre sur la **dernière étape d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme** avant son arrêt définitif. Cette dernière phase de concertation sera l'occasion d'aborder avec les élus et les responsables du projet les objectifs de développement de notre ville en termes de logements, de transports, de formation et d'animation commerciale. Elle permettra également d'envisager l'évolution de la population - estimée à 41 000 habitants d'ici 2030 - ses nouveaux besoins et les réponses apportées par la municipalité pour favoriser un développement harmonieux de la commune.

Le projet de PLU sera consultable dès le 1^{er} mars sur le site Internet de la ville et une adresse e-mail vous permettra d'inscrire vos avis et remarques. Un document papier sera également tenu à disposition du public au service Urbanisme du lundi au vendredi et à l'accueil de l'hôtel de ville le samedi matin accompagné d'un registre pour recueillir les remarques.